

## Questions réponses sur le tri sélectif



La chaîne de tri de Chelles

### Connaissez vous Eco-Emballages ?

Créée en 1992 par les entreprises et les pouvoirs publics, Eco-Emballages est une société privée agréée par l'Etat. Elle est investie d'une mission d'intérêt général : permettre la valorisation de 75 % de nos déchets d'emballages. Pour atteindre cet objectif, elle apporte une aide technique et financière aux collectivités qui mettent en place la collecte sélective des emballages.

### Pourquoi les emballages en plastique ne sont-ils pas tous recyclables ?

Tout simplement parce que certains emballages, trop petits ou trop légers (pots de yaourts, films plastiques), ne sont pas recyclables dans des conditions techniques, écologiques et économiques satisfaisantes. Pour les valoriser, jetez-les dans la poubelle traditionnelle ; incinérés, ils permettront de produire de l'énergie.



### Que signifie le point vert sur un emballage ?



Le point vert, aujourd'hui présent sur 91 % des emballages, indique l'adhésion des entreprises au financement du programme Eco-Emballages (en moyenne 0,7 centimes d'euros par emballage).

**Attention !** Le point vert ne signifie pas que les emballages sont recyclables. Avant de les déposer dans le bac jaune, vérifiez qu'ils figurent bien sur le guide pratique du tri.

SIETREM  
ZA La Courtillière  
3, rue du Grand Pommeraye  
77400 St-Thibault-des-Vignes  
Directeur de la publication :  
Michel Ricart  
Directeur délégué :  
Hien Toan Phan  
Comité de rédaction :  
Jean-Pierre Sureaud, Lydie  
Vincent, Sandrine Laurent  
Conception :  
Séti - Atelier des giboulées  
Crédit photo :  
Eco-Emballages  
dépôt légal 2002/12

N° Vert 0800 770 061

Un doute, une question  
sur la collecte sélective ?



sietrem

ÉDITO



### Incinération des déchets, une avancée de plus

Je suis particulièrement heureux de vous annoncer que nous venons de franchir une étape importante en matière d'économie d'énergie.

En effet, l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes va prochainement être équipée d'un nouveau turboalternateur de grande capacité, qui nous permettra de produire cinq fois plus d'électricité à partir de la vapeur d'eau issue de l'incinération des ordures ménagères.

Ce projet, s'il demande un lourd investissement de départ (à peu près 16 millions d'euros) permettra, après amortissement des investissements, de réduire le coût du traitement des ordures ménagères. Une partie de l'électricité produite sera en effet revendue à EDF.

Je souhaitais également vous faire part des très bons résultats que nous avons obtenus dans la quantité de déchets recyclables que nous collectons. Nous avons ainsi collecté plus de 59 kg d'emballages par habitant pour l'année 2004, soit une hausse de 9 % par rapport à 2003. Parallèlement, le taux d'erreur de tri a diminué de moitié au cours des cinq dernières années.

Alors que la qualité du geste de tri se confirme, les quantités sont également au rendez-vous. Continuons nos efforts...

Michel Ricart,  
Président du SIETREM, Maire de Lognes

### SOMMAIRE

Éditorial	p 1
Actualités	p 2
Conseils pratiques	p 3
Environnement	p 4

# La lettre du sietrem

Journal d'information du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers



L'usine de Saint-Thibault-des-Vignes et son futur turboalternateur

## Recyclage : quand les déchets nous éclairent

■ Chaque année, ce sont près de cent milles tonnes de déchets que produisent les habitants des 28 communes du Sietrem. Mais une fois le verre, les papiers-cartons, les plastiques, etc. acheminés vers leur filière de recyclage, il reste encore une part importante de déchets non-recyclables à traiter. Incinérés, ils ne partent pas pour autant en fumée. Explications.

24h sur 24, 7 jours sur 7, l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes fonctionne à plein régime pour brûler les 90 000 tonnes de déchets non recyclables collectées par le Sietrem. Produit de cette combustion, une importante vapeur est transformée en électricité au moyen d'un turboalternateur. Une bonne part de l'énergie produite (75 %) est utilisée pour le fonctionnement du site et le reste est revendu à EDF.

Le Sietrem vient de s'engager avec Entrepose Contracting et l'architecte Joël Godfroy pour la réalisation d'un nouveau turboalternateur d'une puissance de 10 mégawatt (pour seulement 2 MW aujourd'hui).

Ce projet, qui représente un investissement de près de 16 millions d'euros, permettra de réduire fortement le coût de traitement des ordures ménagères (après amortissement des investissements, après une durée de 7 à 8 ans).

En effet, grâce à ce nouvel équipement, mis en service à l'horizon 2006, toute la production de vapeur sera transformée en énergie électrique et la production annuelle d'électricité passera de 12 000 à 70 000 MWh, soit la consommation en électricité d'une ville de 18 000 habitants.

### Comment ça marche ?

Les chaudières, situées dans la partie supérieure des fours, constituent la première étape de la valorisation énergétique des déchets ménagers. Elles transfèrent sous forme de vapeur la chaleur issue de la combustion.

En traversant le turboalternateur, la vapeur produit de l'électricité. Elle est ensuite refroidie et condensée. L'eau, issue de la condensation, est réutilisée dans les chaudières pour produire à nouveau de la vapeur.



## Une équipe de professionnels dédiée à la gestion de vos déchets



Le Président avec l'équipe

■ Au Sietrem (Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers), douze personnes assurent quotidiennement l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers des 260 000 habitants des 28 communes adhé-

rentes. Elles répondent ainsi aux demandes des habitants ou des services communaux, assurent le suivi des prestations et le contrôle des prestataires et mettent en œuvre communication et sensibilisation sur le tri sélectif.

### Composition de l'équipe

J-P. Sureaud (Directeur Général), Lydie Vincent, en charge de l'usine d'incinération, du centre de tri, des déchetteries et des conteneurs, Alain Lamy, responsable des collectes d'ordures ménagères, du tri sélectif et des encombrants, Nathalie Vivien (RH et marchés publics), Danielle Lecoq (finances), Yamina Seghiri (secrétaire), Erwan Aubry (technicien en charge du contrôle des prestataires).

Le reste de l'équipe est composé d'ambassadeurs du tri : Sandrine Laurent, Bilal Chikh, Luis Silva et Christophe Brunot, chargés de la communication avec les habitants lors de visites à domicile, d'interventions dans les écoles ou en répondants aux questions posées au n° vert 0800 770 061. Benjamin Dupuy, coordinateur, assure l'encadrement de l'équipe d'ambassadeurs.

### Départ / Arrivée

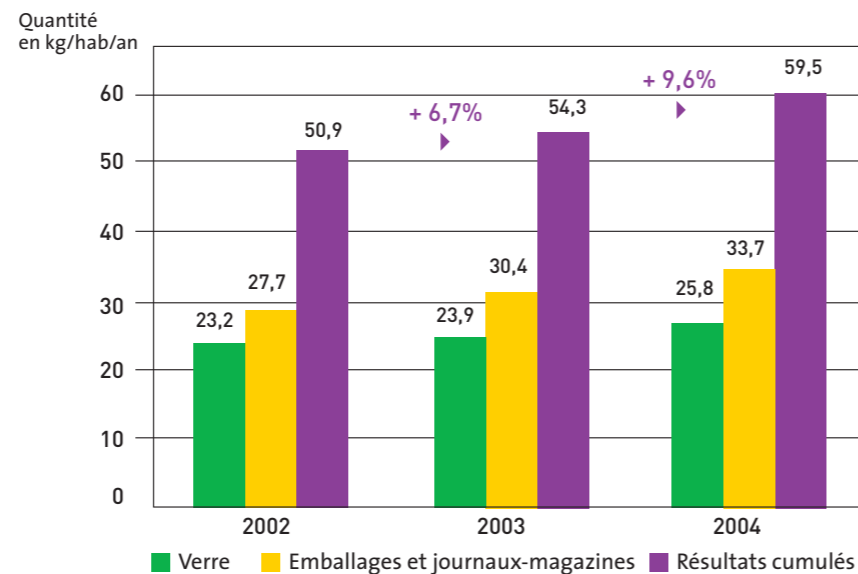
Après six années en tant que Directeur Général, Alfred Barany a quitté le Sietrem pour naviguer vers de nouveaux horizons. Nous lui souhaitons une bonne retraite. Il est remplacé depuis novembre 2004 par Jean-Pierre Sureaud.

## Les résultats de la collecte sélective, toujours plus, toujours mieux.

■ Le geste de tri accompli quotidiennement par les 260 000 habitants des 28 communes adhérentes au Sietrem a permis de collecter plus de 59 kg d'emballages recyclables par habitant pour l'année 2004, soit une progression de plus de 9 % par rapport à 2003.

Tout au long de l'année, l'équipe d'ambassadeurs du tri conduit une communication de proximité qui a démontré son efficacité. Les erreurs de tri se sont en effet stabilisées à un niveau très honorable de 11,5 % des tonnages collectés (pour 22 % en 1999).

Alors que la qualité du geste de tri se confirme, les quantités sont également au rendez-vous cette année. Continuons nos efforts....



### Ordures ménagères :

2003 : **88 184 tonnes** soit 352 kg/hab/an

2004 : **88 263 tonnes** soit 350 kg/hab/an



### Verre :

2003 : **5 282 tonnes** soit 23,9 kg/hab/an

2004 : **6 500 tonnes** soit 25,8 kg/hab/an



### Emballages et journaux magazines :

2003 : **6 720 tonnes** soit 30,4 kg/hab/an

2004 : **8 511 tonnes** soit 33,73 kg/hab/an



### Erreurs de tri :

2003 : **791 tonnes** soit 11,8% du tonnage collecté

2004 : **981 tonnes** soit 11,5% du tonnage collecté

## D comme déchetterie

Certains déchets comme les gravats, les déchets verts, les huiles usagées ou les toxiques nécessitent, en raison de leur nature, de leur poids ou de leur volume, des moyens de traitement spécifiques. Alors pour tous ces déchets, une seule destination : la déchetterie.



La déchetterie de Chelles

■ Une déchetterie est un « espace clôturé et gardé, destiné à accueillir les déchets occasionnels apportés par les ménages ». Chaque déchetterie est équipée de bennes et de bornes dans lesquelles les déchets sont jetés séparément, par catégorie. Ils sont ensuite orientés vers un centre de traitement adapté à leur nature pour être valorisés, c'est-à-dire broyés, compostés ou recyclés, conformément aux réglementations en vigueur.

### Attention :

**Ces déchets ne peuvent pas être collectés avec le reste des ordures ménagères ou jetés avec les encombrants. Ne confondez pas les déchetteries avec les décharges, dont nous vous donnerons la définition dans un prochain numéro.**

### Règlement d'accès aux déchetteries

Quatre déchetteries sont à votre disposition, situées à Saint-Thibault des-Vignes, Chelles, Noisiel et Croissy-Beaubourg.

### • Véhicules autorisés

Pas de camion plateau, excepté les véhicules communaux. Si vous disposez d'une remorque, le vidage doit être effectué manuellement.

### • Quantités autorisées

Un m<sup>3</sup> pour les déchets solides (gravats, etc.) et jusqu'à 2 m<sup>3</sup> pour les déchets verts. Vous pouvez déposer, par mois et par personne **une batterie, 2 pneumatiques, 10 kg de déchets toxiques, 10 litres d'huile.**

### • Pneumatiques

Seuls les pneus de véhicules légers sont acceptés (pas de pneus de moto, vélo, etc.). Ils doivent être jetés sans les jantes.

### • Gardiennage

Le gardien est en droit de vous refuser l'accès si vous ne respectez pas les nouvelles consignes. Le volume est évalué par le gardien en fonction du degré de remplissage du véhicule, sans droit de contestation.

### Le chiffre

En 2004, les déchetteries du Sietrem ont accueilli

**37 852 visiteurs**

permettant la collecte de

**9 735 Tonnes.**

### CONSEILS PRATIQUES

#### Grands cartons en déchetterie

Tout comme les petites cartonnets, les grands cartons sont recyclables.



Cependant, pour une raison de taille et de volume les gros cartons d'appareils ménagers, ne sont pas destinés à la même filière de recyclage. Seuls les emballages ménagers de petite taille sont acceptés au centre de tri. Les gros cartons doivent impérativement être déposés en déchetterie ou à la collecte des "monstres" pour être acheminé vers la filière de recyclage adéquat.

#### Les papiers

Les journaux-magazines, prospectus et les petits cartons d'emballages sont acceptés dans votre bac jaune.



Au centre de tri, ils sont séparés manuellement des autres emballages et conditionnés en balles pour les cartonnets ou en vrac pour les journaux et magazines, puis dirigés vers les papeteries pour être recyclés.

#### Pourquoi ne faut-il pas déposer dans le bac jaune les autres types de papier ?

En général, ce sont des papiers ayant reçu des traitements spéciaux. Ils ne peuvent donc plus être utilisés comme matière première à la production de papiers cartons recyclés.

#### Les matériaux indésirables :

Les films plastique, les couvertures rigides, les classeurs, le papier cadeaux, les chemises, sous chemises, les enveloppes, les papiers calques, les papiers kraft, les cahiers à spirales ainsi que tous les papiers souillés.

#### Les matériaux acceptés en petites quantités :

Les papiers d'écriture blancs, les cahiers sans leur couverture, les livres débarrassés de leurs couvertures rigides.